



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 29 septembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 20 septembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Participation au dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BARDEAU Jean Luc (Suppléant Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BLANC Jean Franck (Teuillac) à BOURSEAU Christiane (Virzac), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard) pouvoir à Christian MABILLE, MARTIAL Christophe (Val de Virvée) pouvoir à LOUBAT Sylvie.

Absents excusés : 2

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC).

Absents : 2

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan).

Secrétaires de séance : GUINAUDIE Sylvain

De nombreux jeunes accompagnés par la Mission Locale expriment le souhait d'exercer des fonctions d'animateur, cette volonté se heurtant parfois au coût de formation lié à ce diplôme.

Le service ALSH rencontre, quant à lui, régulièrement des difficultés pour recruter localement du personnel stagiaire / titulaire qualifié, afin d'assurer l'encadrement des activités et des enfants.

Ces différents constats ont conduit à un projet de dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire porté par la Mission Locale. L'aide porte sur la première partie de la formation, la session de formation générale, d'une durée minimale de 8 jours. Le jeune, pour lequel le Grand Cubzaguais cofinance le BAFA, est recruté en commun avec la Mission Locale, et s'engage à faire son stage pratique BAFA, puis à travailler sur le territoire dont il est issu, pendant les mercredis et/ou les vacances scolaires sur une période d'au moins une année.

En octobre 2019, une première session BAFA mutualisée s'est tenue, à l'attention de 16 stagiaires dont 8 jeunes du territoire issus des structures jeunesse de la Communauté de Communes. En Octobre 2020, 18 jeunes ont participé à la deuxième session dont 7 jeunes du Grand Cubzaguais.

Par courrier en date du 09/06/2021, la Mission Locale de Haute Gironde a proposé, dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, la reconduction de ce dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire.

Le projet de cofinancement d'une formation BAFA s'établit à partir du coût moyen constaté pour la session de formation générale d'un montant de 320€. Sous réserve de la participation du Département au dispositif « FAJ » pour un montant de 200 €, la participation de Grand Cubzaguais s'établirait à 100€ par jeune, laissant à chacun d'entre eux un montant de 20 à 220€ à financer.

Pour cette seconde session, il est proposé de maintenir à 10 le nombre de jeunes pouvant bénéficier de ce dispositif (5 jeunes suivis par la Mission Locale et 5 jeunes du territoire hors parcours Mission Locale, prioritairement issus des structures jeunesse de la CdC). Le budget annuel dédié à ce dispositif par le Grand Cubzaguais est donc de 1 000 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De donner un avis favorable à la participation de Grand Cubzaguais, Communauté de Communes au dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire porté par la Mission Locale, dans les conditions susmentionnées, en fixant à 10 le nombre de jeunes pouvant en bénéficier,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat correspondante,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 30 septembre 2021.

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

